

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ACCORD-CADRE A
BONS DE
COMMANDE, EN
APPEL D'OFFRES
OUVERT, RELATIF A
LA MAINTENANCE
DES
INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE,
VENTILATION ET
CLIMATISATION -
AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
D'ENGAGER LA
PROCEDURE DE
CONSULTATION ET
DE SIGNER
L'ACCORD-CADRE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h11), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Camille FALQUE par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h11), Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Christian LAGRANGE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Jean DESLANDES, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Liliane GAUDUBOIS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D39-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE, EN APPEL D'OFFRES OUVERT, RELATIF A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville des Lilas, suite à une redéfinition plus précise des besoins, de renouveler son marché de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation, d'allotir ce marché en 3 lots et d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au renouvellement de cet accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Ville,
CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à engager une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le futur accord-cadre,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre, de type à bons de commande, relatif à la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation, avec les entreprises qui seront désignées par la Commission d'appel d'offres au terme de la consultation.

ARTICLE 2 : DIT que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 : DIT que cet accord-cadre sera conclu, à compter du 26 juin 2018, pour une durée d'un an et qu'il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction pour trois nouvelles périodes d'un an, sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

ARTICLE 4 : DIT que cet accord-cadre sera composé des trois lots suivants, qui seront attribués séparément :

- Lot n°1 : Maintenance des installations de chauffage, ventilation (hors chaudières murales seules)
- Lot n°2 : Maintenance des chaudières murales seules
- Lot n°3 : Maintenance des installations de pompe à chaleur, climatisation

ARTICLE 5 : DIT que le montant global de l'accord-cadre, pour les 3 lots et pour sa durée totale, est donc estimé à 560 000 € HT soit 672 000 € TTC (TVA à 20%), et décomposé comme suit :

- Lot n°1 : Maintenance des installations de chauffage, ventilation (hors chaudières murales seules).
 - Part forfaitaire estimée à 115 000 € HT annuel.
 - Part hors forfait à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 15 000 € HT annuel.
- Lot n°2 : Maintenance des chaudières murales seules.
 - Part forfaitaire estimée à 4 000 € HT annuel.
- Lot n°3 : Maintenance des installations de pompe à chaleur, climatisation.
 - Part forfaitaire estimée à 6 000 € HT annuel.

ARTICLE 6: DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets de la Ville des exercices concernés par le présent accord-cadre, en section de fonctionnement ou d'investissement suivant la nature des prestations.

ARTICLE 7: DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2018**
- et de son affichage le **05 AVR. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219309456-20180328-D39-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

